

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14/01/2016

| |
|-----------|
| Référence |
| 2016-12 |

| |
|--|
| Objet de la délibération |
| Validation du Plan de financement pour l'ingénierie afférente à l'aide préparatoire à la candidature LEADER 2014-2020 (2016) |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 27 | 21 | 27 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 07/01/2016 |

| |
|----------------|
| Vote |
| A l'unanimité |
| Pour : 27 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 14 janvier à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : GUILLEMY Christine, LAVOCAT Marie-Claude, NEDELEC Anne-Marie, RETOURNARD Bernadette, ROSSIGNEUX Yvette, MM : ANDRE Michel, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, GUY Bernard, HASELVANDER Jonathan, LACROIX Nicolas, LEFEVRE Patrick, MAILLOT Denis, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VIARD Patrick, VOIRIN Patrice, WATREMETZ Jean-Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HENRISSAT Martine à M. MENET Michel, JOFFROY Marie-France à M. LACROIX Nicolas, MM : BABOUOT Pascal à M. MARTINELLI Stéphane, COGNON Didier à M. BOICHOT Jacky, COMBRAY Dominique à M. WATREMETZ Jean-Marie, COSSON Claude à M. GUY Bernard

Excusé(s) :

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : M. HASELVANDER Jonathan

Validation du Plan de financement pour l'ingénierie afférente à l'aide préparatoire à la candidature LEADER 2014-2020 (2016)

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU les statuts dudit Syndicat,

CONSIDERANT l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que « Le syndicat mixte exerce de plein droit les compétences suivantes en lieu et place des EPCI membres », en l'occurrence : « le portage et la mise en œuvre de tout dispositif contractuel de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil départemental ou de toute autre collectivité territoriale ou organisme public. »,

CONSIDERANT l'alinéa 1 de l'article 15 des statuts dudit Syndicat disposant que « les biens et le personnel de l'association du Pays de Chaumont nécessaires au fonctionnement et répondant exclusivement aux compétences du syndicat mixte sont transférés à compter de la date d'installation du syndicat »,

CONSIDERANT le courrier du Président de la Région Champagne-Ardenne du 23 novembre 2015 stipulant que « La Région, en tant qu'autorité de gestion du FEADER, a décidé de prolonger l'aide à l'ingénierie dans le cadre du soutien préparatoire à votre candidature LEADER. Afin de permettre notamment la poursuite du travail sur la rédaction des fiches-actions, cette prolongation vise à accompagner les candidats jusqu'à la sélection des GAL »

CONSIDERANT les dépenses éligibles pour le soutien préparatoire dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 de Champagne-Ardenne,

SUR PROPOSITION du Président de solliciter la subvention régionale conformément au plan de financement ci-dessous :

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Frais salariaux (y compris charges patronales) | 17 664€ | LEADER (80%) | 14 731,20 € |
| Frais professionnels (frais de déplacements, frais de formation) | 750 € | Autofinancement (20%) | 3 682,80 € |
| TOTAL | 18 414 € | | 18 414 € |

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont se prononce à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0)

1° Favorablement à approuver le projet et le plan de financement

2° Favorablement à autoriser le président à solliciter la subvention

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

A Chaumont, le 20/01/2016

Le Président,

Stéphane MARTINELLI



Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le 22 JAN. 2016